

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ PARIS 7

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté n°2007-177 du 1er juin 2007 portant création du diplôme d'université de cicatrisation des plaies, brûlures et nécroses

Vu les pièces justificatives produites par M. ALBAN MACE DE GASTINES, né le 18 juillet 1990 à TOULON (083), en vue de son inscription au Diplôme d'Université de Cicatrisation des Plaies, Brûlures et Nécroses

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE CICATRISATION DES PLAIES; BRÛLURES ET NÉCROSES**

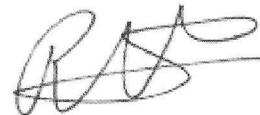
est décerné à **M. ALBAN MACE DE GASTINES**

au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Le titulaire

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

L'Administrateur Provisoire



Reiner VEITIA